



Conseil Stratégique Phytosanitaire

Jérôme TSCHENN – CHAMBRE D'AGRICULTURE

03.84.77.14.48 / 06.30.96.55.83

jerome.tschenn@haute-saone.chambagri.fr

chambres-agriculture.fr



**CHAMBRE
D'AGRICULTURE
HAUTE-SAÔNE**

Conseil stratégique phytosanitaire : Origine

- ❑ Issu de la séparation du conseil et de la vente des produits phytosanitaires
- ❑ Création d'un conseil stratégique servant à construire une trajectoire de baisse des phytosanitaires sur chaque exploitation
- ❑ Obligatoire pour toutes les exploitations agricoles utilisant des produits phytosanitaires (hors biocontrôle), ou bio et HVE
- ❑ Le conseil stratégique (hors exemptions) est à renouveler tous les 2-3 ans (voir cadre général et calendrier ci-après)

Cadre Général et calendrier

- ❑ Cadre général
 - ❑ Le Conseil Stratégique Phytosanitaire sera obligatoire pour renouveler son Certiphyto à partir du 1^{er} janvier 2024. (1 CSP par exploitation)
 - ❑ A partir de 2024, nécessité de justifier d'un CSP lors des contrôles «phytosanitaires» réalisés par le SRAL.
 - ❑ Certaines exploitations exemptées (AB, HVE ou n'utilisant pas de produits phytosanitaires hors biocontrôle)
- ❑ Une procédure spécifique est prévue pour les très petites structures => 1 seul CSP sur 5 ans.
 - moins de 2 ha en arboriculture, viticulture, horticulture ou cultures maraîchères.
 - moins de 10ha pour les autres cultures
- ❑ Les structures agréées pour le conseil phytosanitaire (donc structures ne vendant pas de phytosanitaires) peuvent faire et délivrer les attestations de CSP.

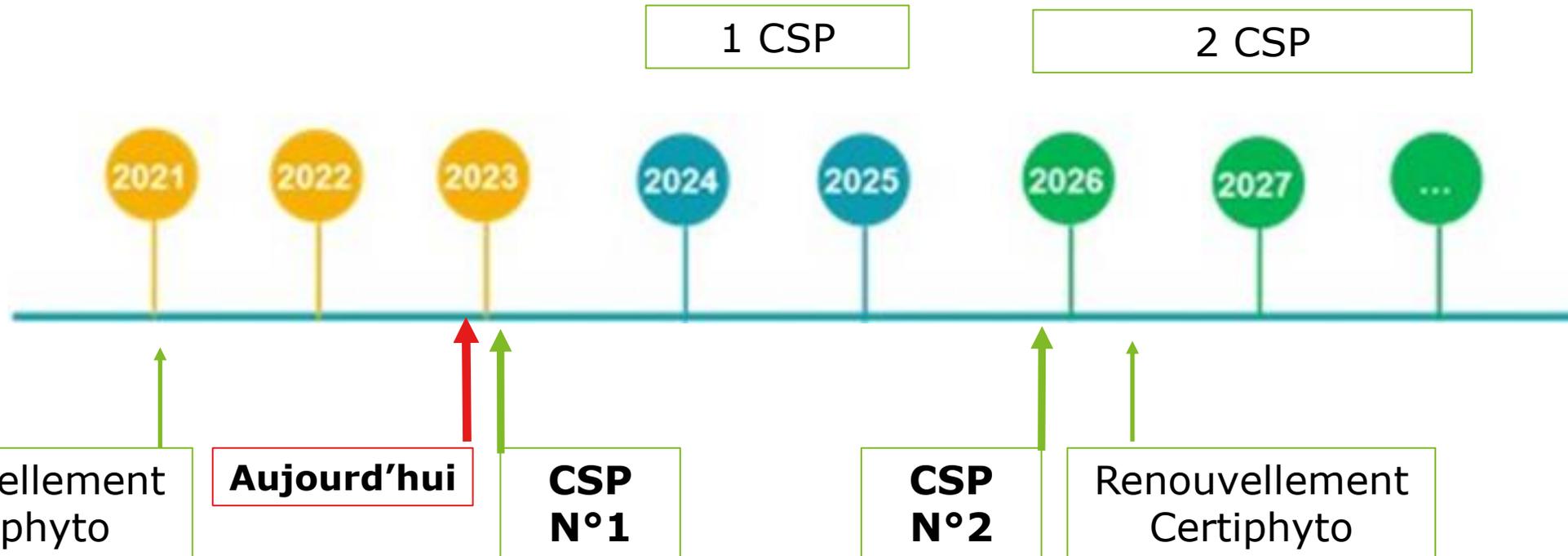
Cadre Général et calendrier

Calendrier

- En 2024 et 2025, il faudra justifier d'un conseil stratégique de moins de 3 ans.
- A compter de 2026, il faudra justifier des 2 conseils stratégiques espacés de 2 à 3 ans en moins de 5 ans.

Exemple pour les exploitants renouvelant leur certiphyto en 2026

- ❑ Date du dernier renouvellement Certiphyto : 21 mai 2021
 - ❑ Date de validité du Certiphyto : 21 mai 2026
- => Obligation de faire 2 CSP avant le renouvellement



Deux étapes distinctes dans le CSP

1 - le diagnostic valable 6 ans

2 - le plan d'actions valable 2 à 3 ans

Les deux étapes sont faites lors du même RDV.

1^{ère} étape : Le diagnostic

- Cartographie globale de l'usage des produits phytosanitaires sur l'exploitation
 - Organisation générale de l'exploitation
 - Organisation du système de(s) culture actuel(s)

2. Le(s) système(s) de culture actuel(s)

2.1 Le parcellaire

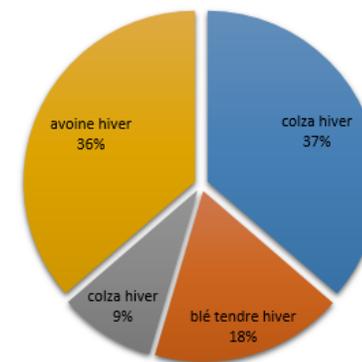
Organisation du parcellaire	
Nombre de sites	
Eloignement maximal (km)	
Morcellement	

Principales caractéristiques des sols majoritaires			
Type de sol 1			% de la SAU
Type de sol 2			% de la SAU
Type de sol 3			% de la SAU
Drainage			% de la SAU
Présence de parcelles hydromorphes			% de la SAU
Pente			% de la SAU
risques d'érosion ou de ruissellement			
Si oui : préciser la nature et l'importance			
Irrigation (oui/non)			
Si oui : type d'irrigation, matériel, surfaces irrigables...			

2. Le(s) système(s) de culture actuel(s)

2.2. Organisation du système de culture

Culture	Surface	Précisions
colza hiver	20	ha
blé tendre hiver	10	ha
colza hiver	5	ha
avoine hiver	20	ha
		ha
SAU totale	55	ha



Spécificité cultures assolées

Rotation	Principales rotations de l'exploitation		Surfaces concernées	
			ha	SAU
Rotation 1				
Rotation 2				
Rotation 3				
Rotation 4				

1^{ère} étape : Le diagnostic

- Cartographie globale de l'usage des produits phytosanitaires sur l'exploitation
 - Les mesures de protection intégrées actuelles
 - Enjeux sanitaires majeurs

2. Le(s) système(s) de culture actuel(s)				
2.4. Mesures de protection intégrée des cultures mises en œuvre actuellement				
Cette partie permet de faire un état des lieux avec l'exploitant des pratiques économes en produits phytosanitaires qu'il met déjà en œuvre sur son exploitation (de manière générale).				
	Qui / non	Cultures concernées ou totalité de l'exploitation	Surfaces concernées	Précisions sur les pratiques mises en œuvre, sur l'efficacité et sur la facilité de mise en œuvre
RAISONNEMENT ET OPTIMISATION DE LA LUTTE PHYTOSANITAIRE				
Critères de choix des produits pour limiter le développement de résistance, choix de produits à profil toxicologique plus favorable, remplacement de CMR...				
Utilisation d'OAD visant la protection des cultures (modèles, pièges...)				
Prise d'information avant toute intervention : conseiller, BSV, bulletins techniques, groupes d'agriculteurs, observations, seuil de nuisance, ...				
Suivi des pratiques mises en œuvre : observation de la parcelle après intervention				

	oui / non	Cultures concernées ou totalité de	Surfaces concernées	Précisions sur les pratiques mises en œuvre, sur l'efficacité et sur la facilité de mise en œuvre
MESURES PREVENTIVES				
Leviers agronomiques :				
Rotation, diversité des cultures				
Travail du sol (labour, faux-semis...)				
Non travail du sol (semis direct, strip-till...)				
Dates de semis				
Densité de semis				
Couverts en interculture (étouffement, allélopathie...)				
Leviers spécifiques aux cultures pérennes :				
Gestion de l'enherbement sur et entre les rangs				
Travaux en vert limitant les bioagresseurs (effeuillage, rognage, ...)				
Leviers génétiques :				
Critères de choix des variétés				
Mélange de variétés				

	Stratégie de gestion majoritaire des bioagresseurs majeurs					
	Principaux bioagresseurs	Culture(s)	Surface concernée	Stratégie préventive ou alternative déjà mise en œuvre	Stratégie chimique	Commentaires (précision sur la maîtrise, temps de travail, résistances, fréquence...)
Adventices						7
Maladies						
Insectes						
Autres organismes nuisibles (limaces, oiseaux, gibier...)						

1^{ère} étape : Le diagnostic

□ IFT

⇒ Données fournies par l'exploitant, mais nécessité d'expertise du conseiller pour la suite de la prestation,

⇒ Vérification de la cohérence entre les achats, les utilisations et les stocks, réalisée par l'exploitant.

⇒ Toutes les cultures concernées.

⇒ Nécessité d'intégrer les 3 dernières campagnes.

2.5. Bilan de l'utilisation des produits phytosanitaires

Source des IFT calculés :

Il s'agit ici des IFT calculés pour les principales cultures de l'exploitation, de façon non exhaustive. Ces calculs ne sont en aucun cas valables dans le cadre d'une démarche officielle (MAEC, certification HVE, etc.)

Cultures	IFT Herbicides						IFT Herbicides référence régionale
	N-2 = 2019		N-1 = 2020		N = 2021		
	IFT Herbicides	IFT Herbicides biocontrôle	IFT Herbicides	IFT Herbicides biocontrôle	IFT Herbicides	IFT Herbicides biocontrôle	
Blé tendre	2,4		1,8		2,5		2,1
Tournesol	3		1		2,1		1,6
Betteraves sucrières	1,7		1,9		2,8		2,6
Colza			3,5		3,8		2,1
Sapin							Pas de référence
Tournesol	1,2		1,7		3		1,6

Cultures	IFT Hors Herbicides (avec traitement de semences)						IFT Hors Herbicides référence régionale
	N-2 = 2019		N-1 = 2020		N = 2021		
	IFT Hors Herbicides	IFT Hors Herbicides biocontrôle	IFT Hors Herbicides	IFT Hors Herbicides biocontrôle	IFT Hors Herbicides	IFT Hors Herbicides biocontrôle	
Blé tendre	1,95		1,5		1,6		3,2
Tournesol	1,5		1		1		1,4
Betteraves sucrières	3,42		3,3		3,9		3,5
Colza	3		3,6				4,7
Sapin							Pas de référence
Tournesol	1						1,4

1^{ère} étape : Le diagnostic

□ Zoom sur les CMR

⇒ Données fournies par l'exploitant, mais aide de la part du conseiller en se basant sur le registre phyto

Molécules candidates à la substitution ou CMR (cancérogènes, mutagènes, reprotoxiques) utilisés sur l'exploitation	Précisions				
	Cultures concernées	Surface concernée	Fréquence d'utilisation	Quantités utilisées	Commentaires

1^{ère} étape : Le diagnostic

□ Identification des enjeux environnementaux et liés à la santé

3. Identification des enjeux environnementaux et liés à la santé

	Enjeux généraux	Concerné / non Concerné	Nature et importance sur l'exploitation (surface, linéaire...)	Stratégie de gestion (choix de molécules, charte de bon voisinage, buses anti-dérive, zones de non traitement, haies, bandes enherbées...)
Proximité riverains / personnes vulnérables	Proximité de parcelles avec des lieux accueillant des personnes vulnérables (hôpitaux, écoles, crèches, EHPAD ...)			
	Proximité de parcelles avec des riverains autres que personnes vulnérables (lien avec la charte riverain si elle existe ...)			
Environnement	Proximité de parcelles avec des cours d'eau / plans d'eau / autres éléments du réseau hydrographique Mise en place de ZNT eau			
	Tout ou partie de l'exploitation au sein d'une AAC (Aire d'Alimentation de Captage en eau potable) ou d'un périmètre de protection de captage (immédiat / rapproché / éloigné)			

	Présence de sites à enjeux biodiversité, de sites sur lesquels se situe l'exploitation agricole : Natura 2000, éléments topographique à maintenir (BCAE fiche VII : haies inférieure ou égale à 10 m de large, bosquets entre 10 et 50 ares), ZPS, ZNIEFF, PNR ...			
	Enjeux généraux	Concerné / non Concerné	Nature et importance sur l'exploitation (surface, linéaire...)	Stratégie de gestion (choix de molécules, charte de bon voisinage, buses antidérive, zones de non traitement, haies, bandes enherbées...)
Santé utilisateur	Protections lors de la manipulation des produits phytosanitaires : EPI * lors de la préparation (gants+protection vestimentaire+lunettes) * lors de la pulvérisation (gants+protection vestimentaire+masque si pas de cabine classe 4) * lors du nettoyage (gants+protection vestimentaire) (se référer aux étiquettes des produits phytos : ce point est maintenant réglementaire et contrôlable)			
	Délai de ré-entrée (DRE) en milieu ouvert ou en milieu fermé (serre) (6h mini en plein champ - 24 ou 48 h pour les produits irritants ou provoquant des allergies)			

Pour Résumer le diagnostic

Éléments à apporter :

- Le SIRET de l'exploitation
- Le numéro des certiphytos disponibles sur l'exploitation et leur date limite de validité
- La date du dernier contrôle pulvérisateur
- Liste des produits CMR utilisés sur chaque culture (registre phyto 2023)
- Par culture, les IFT herbicides et hors herbicides des 3 dernières années
- L'assolement avec le nombre d'ha 2023
- Les types de sol, le nombre d'ha drainés, les outils de travail du sol
- La liste des principaux bio-agresseurs présents sur l'exploitation

2^{ème} étape : Le Conseil Stratégique

- Plan d'actions construit par le conseiller et l'exploitant agricole
 - ⇒ Identification des leviers agronomiques disponibles pour l'exploitation
 - ⇒ Evaluation des capacités techniques et matériels de l'exploitation
 - ⇒ Doit ou peut mentionner les fiches CEPP

5. Plan d'actions avec les recommandations définies en concertation avec l'agriculteur											
5.1. Plan d'actions											
Le plan d'action proposé a été construit au regard de vos pratiques et des contraintes de fonctionnement de votre entreprise.											
	Bio-agresseurs visés	Leviers / Actions à mettre en œuvre compatibles avec les contraintes / enjeux environnementaux	Culture(s) concernée(s)	Fiche CEPP ou Contrat de solutions (si oui indiquer référence)	Référence	Conditions de réussite (points de vigilance, matériels et équipements, moyens humains, protections...)	Objectif de mise en œuvre (surface, temps...)	Résultats attendus vis à vis de la réduction d'impact ou d'utilisation des produits	Éléments de coûts et d'incidence économique	Références et ressources techniques disponibles	Échéance
Leviers répondant aux risques liés aux bioagresseurs											

CEPP : Certificat d'Economie de Produits Phytosanitaires
CS : Contrat de Solutions

2^{ème} étape : Le Conseil Stratégique

	Enjeux visés	Leviers / Actions à mettre en œuvre compatibles avec les contraintes / enjeux environnementaux	Culture(s) concernée(s)	Fiche CEPP ou Contrat de solutions	Référence	Conditions de réussite (points de vigilance, matériels et équipements, moyens humains, protections...)	Objectif de mise en œuvre (surface, temps...)	Résultats attendus vis à vis de la réduction d'impact ou d'utilisation des produits	Eléments de coûts et d'incidence économique (si possible)	Références et ressources techniques disponibles	Échéance
Leviers répondant à des risques environnementaux ou liés à la santé											

CEPP : Certificat d'Economie de Produits Phytosanitaires
 CS : Contrat de Solutions



Merci de votre attention !